

RCS : NIORT Code greffe : 7901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIORT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 D 00165 Numéro SIREN : 439 966 573 Nom ou dénomination : A.N.E.R.A

Ce dépôt a été enregistré le 07/03/2019 sous le numéro de dépôt 1284

Greffe du tribunal de commerce de NIORT



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 07/03/2019

Numéro de dépôt : 2019/1284

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire
Modification des principales activités
Changement de forme juridique

Déposant :

Nom/dénomination : A.N.E.R.A

Forme juridique : Société civile

N° SIREN : 439 966 573

N° gestion : 2001 D 00165



Signature



Greffe du tribunal de commerce de NIORT
18 rue Marcel Paul, BP 8818, 79028 Niort Cedex 9
08:45 - 12:00, 13:30 - 16:00
Téléphone : 05.49.79.14.40
www.greffe-tc-niort.fr - www.infogreffe.fr

EXTRA/VALERIE/2001 D 00165

STECO
Pôle République 3
1 RUE LOUIS PROUST
BP 1069
86061 POITIERS CEDEX 9

Nos références : VALERIE/2001 D 00165

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Article R. 123-102 du code de commerce)

Concernant :

Société civile A.N.E.R.A

14 CHEMIN DE BELLEVUE
79230 VOUILLÉ

SIREN : 439 966 573

N° de gestion : 2001 D 00165

Le greffier soussigné constate le 07/03/2019 le dépôt, arrivé au greffe le 20/12/2018, enregistré sous le numéro 2019/1284, des actes et pièces suivants :

- Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire - 14/09/2015
 - Modification des principales activités
 - Changement de forme juridique

Récépissé délivré le 07/03/2019

Le greffier

Maître Patrice LARNAC



SELARL Patrice LARNAC
SIREN : 814 729 539 R.C.S NIORT - N° TVA intracommunautaire : FR89814729539
IRAN - FR0740031007900000440559T88 C00GFRPP



A.N.E.R.A

Société Civile Immobilière au capital de 201 000.00 €

Siège social : 14 chemin de Bellevue

79230 VOUILLE

439 966 573 RCS NIORT

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE **EN DATE DU 14 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze,

Le quatorze septembre,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|--|--------------|
| - Monsieur Éric ANDREAU, propriétaire de | 10 250 parts |
| - Madame Angèle ANDREAU, propriétaire de | 9 850 parts |

soit un total de	20 100 parts
sur les vingt mille cent (20 100) parts composant le capital social.	

Monsieur Éric ANDREAU préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise des trois quarts au moins des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance,
- les statuts sociaux,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Transformation de la Société civile immobilière en Société civile,
- Adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme,
- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Après échange de vues, personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Page 1 sur 2



PREMIÈRE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transformer la Société en Société civile à compter de ce jour.

Cette transformation régulièrement effectuée n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

La dénomination de la Société, sa durée, son siège social, la nomination du gérant ne sont pas modifiés.

Son capital reste fixé à la somme de 201 000 euros. Il sera désormais divisé en 20 100 parts sociales de 10 euros chacune, entièrement libérées et attribuées aux associés actuels en échange des 20 100 parts qu'ils possèdent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence de la décision de transformation de la Société en société civile adoptée précédemment, adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts régissant la Société sous sa nouvelle forme.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, constate que la transformation de la Société en Société civile est définitivement réalisée.

Toutefois, la transformation ne prendra effet qu'à compter de ce jour, date d'ouverture de l'exercice suivant l'exercice en cours. La Société continuera d'être régie par les statuts de la société civile et par les dispositions de la loi relatives aux sociétés civiles.

En conséquence, la gérance de la Société sous sa nouvelle forme de société civile continuera ses fonctions comme précédemment.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

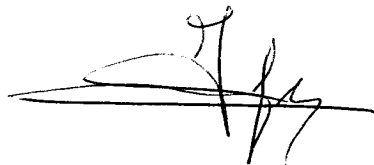
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance

Dans le même temps, il a été établi une feuille de présence signée par les associés.

Le gérant :
Éric ANDREAU



Page 2 sur 2